



Aubagne le 22.11.201

Territoriaux d'Aubagne

Monsieur le Maire d'Aubagne  
Hôtel de Ville  
Bd Jean Jaurès  
13400 AUBAGNE

**Monsieur Le Maire,**

L'application de la Loi de transformation de la Fonction publique vise à la mise en place stricto sensu des 35 heures hebdomadaires et donc au passage du temps de travail annuel des 1540 heures actuelles aux 1607 heures au 1<sup>er</sup> janvier 2022, comme le décret d'application le stipule.

Après 3 mois de consultation juridique, il nous a été fait en septembre l'annonce de la confirmation de la suppression de tous les droits « extra-légaux », y compris ceux à caractère exceptionnel que nous défendions à corps et à cris. Nous déplorons que ces trois mois n'aient pas été utilisés à bon escient pour continuer les échanges et avancer dans la concertation. L'Autorité territoriale, que vous avez déléguée à votre Premier Adjoint et à Mme la Directrice Générale des Services par intérim, a tenu à ce qu'il en soit autrement.

Résultat, nous nous trouvons aujourd'hui dans la situation d'être acculés à mener tous les sujets de front, comme nous le craignons depuis des mois.

Ainsi, l'Autorité territoriale tend à passer en force par submersion. Elle noie ses interlocuteurs tout en continuant à dialoguer avec eux. Technique efficace pour museler toutes vellétés de négociations.

Une fois au fond de l'entonnoir, il est bien difficile d'en sortir par le haut. Tout sera quasiment imposé avec soi-disant la légitimité du dialogue social. C'est malfaisant et tordu !

L'énorme ordre du jour de ce qui sera vraisemblablement le dernier CT de 2021 et surtout de son contenu, est là pour en attester :

- Approbation du PV du 20/10 dont nous n'avons pas encore eu de copie pour correction et où beaucoup de choses se sont dites.
- Mise à jour du RIFSEEP, c'est à dire avant sa mise en œuvre au 01/01/22.
- Temps de travail / mise en œuvre des 1607 heures (et non décision concernant les compensations de la suppression des droits extralégaux) au 01/01/22.
- Pas moins de 44 rapports concernant les projets des différents services relatifs au temps de travail.
- Le règlement intérieur de la Ville d'Aubagne qui fait au bas mot 50 pages !
- Le nouvel organigramme et la nouvelle organisation de la PM où réside encore beaucoup de problèmes. Une nouvelle organisation est déjà en œuvre depuis septembre 2021 sans être passée, comme il se doit, par le Comité Technique.
- Réorganisation du Service Gestion du Patrimoine Sportif.
- Rapport social de la Ville d'Aubagne
- Rapport social du CCAS de la Ville d'Aubagne.

Ce n'est pas acceptable !

Avec, en plus quasiment la moitié des documents transmis 15 jours avant, au cas où nous aurions trouvé le temps et les moyens de nous organiser pour effectuer le travail de lecture, d'analyse et de revendications. C'est consternant de mauvaise foi !

On ne peut que penser qu'il s'agit là d'une stratégie de l'Autorité Territoriale pour imposer sa vision du terme « négociations » !

Vous le savez, concernant la suppression des droits « extra-légaux », notamment ceux à caractère exceptionnel, l'Autorité territoriale nous a fait en septembre, suite à notre insistance, des propositions de compensation. Nous avons alors formulé des contrepropositions qui ont à peine été prises en considération. L'Autorité territoriale a alors, à son tour, fait d'autres propositions ridiculement basses.

Nous sommes aujourd'hui en mesure de faire de nouvelles contrepropositions...

Cependant, nous l'avons dit, contrairement aux autres organisations syndicales, nous tenons à concerter nos adhérents (car nous en avons, nous) et aussi les agents sur l'ensemble des sujets qui les concernent et tout particulièrement, dans le cadre de la mise en œuvre de cette Loi de Transformation de la Fonction Publique. Comme vous le savez 2021, année de négociations, s'achève. Des décisions qui concernent tous les agents vont inéluctablement se faire.

Nous considérons qu'il est primordial qu'ils puissent échanger avec l'organisation syndicale qui a la large majorité d'élus du personnel. C'est pourquoi nous avons programmé des Heures d'Information Syndicale. Il s'agit ainsi qu'ils puissent entendre notre positionnement et en débattre dans la logique démocratique que, nous, nous prônons.

Au regard de la situation locale, le syndicat CGT unifié des territoriaux de la ville d'Aubagne et de son CCAS, appelle l'ensemble des personnels titulaires et contractuels des agents de la Ville d'Aubagne à potentiellement se mobiliser contre vos projets actuels de compensation de la suppression des droits extras légaux et d'application locale de la Loi de transformation de la Fonction publique, si les négociations n'avancent pas.

Ainsi, afin de permettre à l'ensemble de ces personnels, le cas échéant, après extinction de toutes les autres voies possibles pour défendre leurs intérêts et porter leurs revendications, de se mettre en grève et de prendre des décisions d'action, le syndicat CGT unifié des territoriaux de la Ville d'Aubagne et de son CCAS dépose des préavis de grève de 0 à 24 h pour les journées suivantes :

1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16 et 17 décembre 2021 inclus

À valeur ce que de droit.

Nous restons, bien évidemment, disponibles pour toute rencontre, afin de trouver ensemble matière à véritablement négocier et trouver conjointement un terrain d'entente qui satisfasse tous les agents de cette ville.

Monsieur le Maire, veuillez agréer l'expression de nos respectueuses salutations.

**Les représentants du Syndicat CGT unifié  
de la Ville d'Aubagne et de son C.C.A.S**